

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4600>



Affectation des stagiaires 2014-2015 dans l'académie de Dijon

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) -



Date de mise en ligne : dimanche 15 juin 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La section académique du SNES-FSU a rencontré la direction du rectorat le 11 juin.

Les affectations des stagiaires se feront par l'intermédiaire d'un site (SIAL). Le rectorat vous informera des démarches à effectuer.

La date limite de saisie sera vers le 16 juillet 12h.

Les stagiaires admis à la fois au concours "exceptionnel" et au concours "ordinaire" choisiront alors selon leur situation s'ils doivent faire un service complet ou un demi service (voir [ici](#)).

Ils devront alors classer tous les supports selon leur préférences.

Le barème est identique à celui pour l'affectation dans l'académie.

Les stagiaires 2013-2014 en renouvellement de stage feront la même démarche mais ils seront affectés dans un autre établissement que celui de cette année et l'Inspection pédagogique sera sollicitée pour donner son avis.

Le résultat de l'affectation sera connu vers le 22 juillet.

La demande de report de stage sera possible selon les termes de la circulaire nationale (voir [ici](#))

Il n'y a pas de supports pour les stagiaires « ordinaire » dans les disciplines pour lesquelles l'ESPE de Dijon n'assure pas de formation (exemple arts plastiques).

Il n'y a pas de support en lettres classiques, les stagiaires de lettres (option lettres modernes ou lettres classiques) classeront donc les mêmes supports.